

● (1500)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

PÉTITIONS

M. BLAIKIE—LE DÉCÈS DE MEMBRES DE LA MILICE

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par plus de 2,400 citoyens du Canada qui demandent au ministre de la Défense nationale (M. Blais) du gouvernement du Canada d'autoriser la publication de la transcription de l'enquête militaire sur le décès de deux membres de la milice canadienne, les soldats Darren Michael Krosney et Rodney Laurendeau, tués le 21 août 1983 sur la route entre Dundurn, en Saskatchewan et Winnipeg, au Manitoba. Les soussignés demandent que les documents soient mis à la disposition des parents pour leur tranquillité d'esprit, afin qu'ils puissent connaître les événements qui se sont véritablement déroulés en ce jour tragique et tirer au clair certaines contradictions dans les diverses descriptions de l'incident.

* * *

LE CODE CRIMINEL

MODIFICATION VISANT À RESTREINDRE LES POSSIBILITÉS D'AVORTEMENT THÉRAPEUTIQUE

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud) demande à présenter le projet de loi C-216, tendant à modifier le Code criminel (protection de la vie des innocents).

Des voix: Expliquez-vous.

M. Blenkarn: Monsieur le Président, ce projet de loi vise à restreindre les possibilités d'avortement thérapeutique à l'état de santé physique de la mère. On pratique actuellement les avortements à tort et à travers, mais au départ, ils n'étaient pas censés servir de moyen contraceptif. Plus de 70,000 enfants Canadiens à naître ont été assassinés l'an dernier à cause d'avortements injustifiés, et ce projet de loi vise à restreindre cette activité.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LA CHAMBRE DES COMMUNES ET LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

MODIFICATION CONCERNANT LES ÉLECTIONS PARTIELLES

M. Paul Dick (Lanark-Renfrew-Carleton) demande à présenter le projet de loi C-219, tendant à modifier la loi sur la Chambre des communes et la loi électorale du Canada (élections partielles).

Des voix: Expliquez-vous.

M. Dick: Monsieur le Président, ce projet de loi reprend une mesure proposée au cours de la session précédente. Il tombe à

Questions au Feuilleton

point, étant donné que deux sièges sont vacants et que la législation canadienne concernant les élections partielles est la plus ancienne et la plus démodée de tous les pays démocratiques du monde. La mesure vise à hâter l'élection de députés aux sièges vacants.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LE RÈGLEMENT

MODIFICATION CONCERNANT LE COMITÉ MIXTE DES LANGUES OFFICIELLES

L'ordre du jour appelle: Avis de motion du gouvernement:

Le président du Conseil privé:

Que l'article 69(3) du Règlement soit modifié par l'adjonction de ce qui suit:

«d) le comité de la politique et des programmes de langues officielles, chargé de représenter cette Chambre au comité mixte des deux Chambres, qui comprend 15 membres;»

Et qu'un message soit adressé au Sénat le priant de se joindre à cette Chambre aux fins susmentionnées et de choisir, si le Sénat le juge opportun, certains de ses membres pour le représenter au comité mixte dont on propose l'établissement.

M. le Président: Conformément au paragraphe (2) de l'article 25 du Règlement, la motion est portée, comme mesure d'initiative gouvernementale, à l'ordre du jour de la prochaine séance.

* * *

[Français]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. John Evans (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 370, 390 et 395.

[Texte]

LA CONSTITUTION

Question n° 370—**M. Stewart:**

1. Le gouvernement a-t-il commandé des jeux de livres, y compris des armoiries en chêne munies de plaques en laiton, pour commémorer le rapatriement de la constitution du Canada et, dans l'affirmative, a) combien de jeux commémoratifs a-t-on commandés, b) combien la production en a-t-elle coûté au total?

2. Les jeux commémoratifs se vendent-ils \$1,075 pièce et, dans l'affirmative, ce prix reflète-t-il le coût réel de production?

3. Les volumes 1 à 10 ont-ils été attribués et, dans l'affirmative, à qui?

L'hon. Serge Joyal (secrétaire d'État): 1. Non.

2 et 3. Sans objet.

LES CRIMINELS D'HABITUDE

Question n° 390—**M. Howie:**

Le ministère de la Justice a-t-il procédé à une étude sur le cas des personnes déclarées criminels d'habitude et, si oui, a) combien de cas a-t-on étudiés, b) quel a été le coût estimatif de cette étude, c) combien de temps a-t-elle nécessité, d) quel en était l'objet?